

## Subventions de la FECH pour les organisateurs des épreuves Promotion CH



Un cheval ne compte qu'une seule fois par manifestation.

<b>Saut :</b>	Fr. 800.—	jusqu'à 70 chevaux au départ par manifestation
	Fr. 1'200.—	dès 71 chevaux et plus au départ par manifestation
	en plus Fr. 300.—	pour l'organisation d'épreuves Promotion CH 7 ans
<b>Dressage :</b>	Fr. 600.—	jusqu'à 20 chevaux au départ par manifestation
	Fr. 800.—	dès 21 chevaux au départ par manifestation
<b>Epreuve combinée:</b>	Fr. 100.—	par cheval CH ayant pris le départ, mais au maximum Fr. 1'000.— par manifestation
<b>Concours complet:</b>	Fr. 100.—	par cheval CH ayant pris le départ, mais au maximum Fr. 1'000.— par manifestation

Les plaques d'écurie sont gratuites pour toutes les disciplines. Si le montant de Fr. 10.— est remis en lieu et place des plaques, le montant équivalent sera remboursé à l'organisateur par la FECH sur la base d'un décompte détaillé.

Important ! Les organisateurs qui souhaitent profiter des subventions de la FECH s'engagent à signer une convention avec cette dernière concernant l'organisation des épreuves Promotion CH.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions, les **conditions** suivantes doivent être respectées:

- Aucune épreuve pour jeunes chevaux étrangers ne doit avoir lieu le même jour que les épreuves Promotion.
- Aucun cheval étranger n'a le droit de prendre le départ dans une épreuve Promotion, même hors-concours.
- Une liste de départ, respectivement un programme de la manifestation doit être établi, dans lequel sont indiquées les origines des chevaux.
- Les plaques remises gratuitement par la FECH ou les CHF 10.00 doivent être remis aux participants.

---

## Subventions de la FECH pour les organisateurs d'épreuves Hunter

Fr. 200.- par manifestation

Les plaques sont mises à disposition gratuitement par la FECH.

La FECH indemnise les juges des épreuves Hunter.

